15e ANNEE — N° 737 PARAIT LE SAMEDI 22 Avril 1899

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

INTENTIONS ET ACTES

La Chambre, elle aussi, est pavée de bonne intentions : les nombreux projets de réforme sortis de ses membres, en ces derniers temps, le démontrent,

Mais, de l'intention à l'acte, il y a place pour bien des défaillances; et comme beaucoup de nos députés paraissent plus disposés à accroître leurs prérogatives qu'à les restreindre, et que les réformes en question auraient pour effet de les diminuer, il y a gros à parier qu'on laissera les propositions à leurs auteurs.

Toutefois, pour le cas -- si peu probable soit-il — où quelques-unes pourraient aboutir, et pour donner quelques chances de plus à ce résultat, il serait peut-être bon, avant de se mettre à l'œuvre, de s'entendre sur le fond et sur la procédure, c'est-à-dire sur la nature et la valeur des réformes et sur leur choix, leur ordre et les précautions à prendre.

Quels sont les inconvénients, mis en évidence par la pratique du régime actuel, qui ont déterminé le mouvement réformiste que nous constatons aujourd'hui ?

Tout d'abord, on a pu reconnaître l'augmentation des dépenses, l'accroissement progressif du budget d'année en année, si bien que les contribuables qui, jusqu'ici, avaient paru prendre leur mal en patience, commencent à se fâcher tout de bon.

On en a conclu qu'il fallait tenir compte de cette mauvaise humeur si légitime, chercher le remède à cette situation ; or, ce remède ne pouvait être ailleurs que dans la suppression de la cause qui produisait l'accroissement annuel des dépenses.

Cette cause, facile à constater, se trouvait dans les crédits provoqués par l'initiative des membres de la chambre.

On ne s'y est pas trompé ; aussi la plus importante réforme demandé a été la suppression de cette initiative parlementaire et la réduction du pouvoir financier à un droit de contrôle permettant au député de réduire les crédits proposés par le gouvernement, mais non d'en proposer de nouveaux.

C'est le bon sens même et la nature des choses qui le réclament. C'est ce qui se passe en Angleterre où l'on pratique le parlementarisme beaucoup mieux que chez nous. C'est ce que voulait Léon Say, sans avoir jamais osé le proposer, quand il était ministre, L'osera-t-on aujourd'hui ? Nous avons grand peur que non, parce que nous conservons les doutes les plus tenaces sur la sérieuse résolution de la chambre de réformer quoi que ce soit.

Le second abus, universellement reconu, c'est celui des interppellations. Il a tout simplement déconsidéré la Chambre, qui peut s'en délivrer pourtant quand elle voudra bien inscrire dans son règlement son droit, d'ailleurs évident, de renvoyer indéfiniment les interpellations, au lieu de borner ses pouvoirs au renvoi à un mois.

Qu'elle pose des questions aussi souvent que l'occasion s'en présentera, une par jour, si elle veut, qui tiendra la tribune cinq minutes ; mais que les interpellations soient réservées pour les occasions solennelles ou réellement graves.

Les autres projets de réforme mis en avant necessiteraient une revision de la Constitution, voire pour quelques esprits, une Constitution nouvelle.

Une revision par le sénat et la Chambre actuelle! Une Constituante toute neuve, sortie du corps électoral ! Soyons plus modestes et contentons-nous, si possible, d'inscrire dans le règlement des deux assemblées les deux réformes sur le droit d'initiative en fait de crédits et sur les interpellations.

L. M.

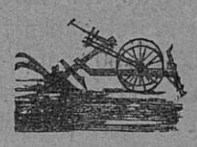

CHOSES AGRICOLES

LA FUMURE DES PLANTES SARCLÉES

(*Pommes de terre, betteraves, carottes*)

Limportance capitale des cultures sarclées est reconnue par tous : malheureusement il n'en est plus de même dés qu'on aborde la question de l'emploi des engrais chimiques sur ces cultures. Pour beaucoup, le fumier est le seul engrais à donner à ces plantes, et le seul que l'on donne. Cependant, il est complètement imposible d'obtenir par ce moyen les forts rendements des pays à culture intensive, et surtout de les obtenir économiquement. Le fumier est en effet très pauvre en acide phosphorique, le principal facteur des bonnes récoltes, et l'azote qu'il renferme est plus ou moins lentement et incomplétement assimilable. Il convient donc toujours de lui adjoindre des engrais chimiques, riches en principes fertilisants et donc l'efficacité est sûre et rapide.

L'acide phosphorique sera fourni de a meilleure façon par les Scories Thomas (Scories de déphosphoration), engrais phosphaté économique et actif, qui outre son acide phosphorique (14 à 20 o|o) renferme 45 à 55 o|o de chaux — dont une partie à l'état libre — ce qui est des plus avantageux dans les terres pauvres en chaux. Les Scories réussisent d'ailleurs dans tous les terrains et jouissent de la précieuse propriété d'avoir une action durable. L'acide phosphorique des Scories non utilisé par la culture de printemps servira à la culture d'automne, sans que l'on ait ainsi aucune perte de matière fertilisante.

L'azote sera fourni qar le *nitrate de soude* et de cette façon agissant immédiatement donnera à la végétation le coup de fouet nécessaire pour un développement rapide et considérable des organes végétatifs (feuilles et racines), d'où une assimilation abondante et une production importante de matières nutritives. Dans les terres légères on mettra en outre, des engrais potassiques : *Sulfate de potasse, Chlorure de potassium ou kaïnite*, venant augmenter la récolte.

Les doses à employer seront de 500 à 600 kilos de Scories Thomas, 150 à 200 kilos de Chlorure ou de Sulfate de potasse (ou en place 600 kilos de Kaïnite et 150 à 300 kilos de Nitrate de soude.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

Concert. — L'appétit venant en mangeant et sur les demandes nombreuses du public qui n'avait pu assister au premier concert, nos artistes-amateurs ont donné dimanche dernier un deuxiéme concert qui a eu comme le précédent, le plus vif et le plus légitime succés. Fiers, à juste titre, des encouragements qu'on leur a donnés, le groupe des Touristes qui deux fois sur scène à provoqué l'enthousiasme de l'auditoire et ses fréquents applaudissements, a décidé, parait-il, de ne pas rester en si beau chemin et de préparer de de nouveaux concerts. Nous les félicitons de leur heureuse idée et les engageons a persévérer. Plus d'un artiste qui aujourd'hui figure avec talent sur des scènes de 1e ordre n'a pas débuté autrement. A ce concert, qui fera époque dans les annales de la société, on a également applaudi le jeune Popol, un artiste en herbe, âgé de 6 ans, qui a débité avec un imperturbable applomb deux charmants monologues. Nous félicitons sans restriction ni réserve, acteurs et organisateurs de cette soirée à laquelle nous voudrions voir de longs lendemains.

Théâtre. — *Les Mousquetaires au Couvent*, ont été donnés samedi dernier devant une salle comble, le même succés qui avait accueilli les pièces précédentes s'est encore accentué dans l'interprétation de l'œuvre de Vernet.

Cette troupe très homogène et composée d'artistes de valeur, est une des meilleures qui ait figuré sur la scène du Casino. Elle mérite les chaleureux applaudissements que lui distribue abondamment le public.

Ce soir : *La fille du Tambour-Major* d'Offembach.

Si tout est parfait sur scène, il parait qu'il n'en serait pas de même au contrôle, s'il faut en croire certaines plaintes que nous avons entendues.

Musique. — Demain dimanche à 4 h. du soir, la musique des Touristes donnera un concert sur le cours de l'hôpital.

Le tour de ville étant provisoirement supprimé, les amateurs voudront bien ne pas s'y fier et se rendre à l'heure au lieu de l'exécution.

Municipalité. — Nous recevons au sujet du voyage à Paris de M. le Maire et sur les résultats de ce voyage, une longue, longue tartine, que nous nous sommes empressés de....jeter au panier pour deux motifs : Le premier, c'est qu'elle est anonyme, bien qu'elle soit suivie d'une signature qu'on a volontairement rendue illisible....et il y a longtemps que nous ne coupons plus dans ce pont là.... le second c'est qu'elle contient des assertions qu'il nous est impossible de contrôler.

Par ce temps de pléthore littéraire où les *Journalisses* sont aussi nombreux que les escargots un lendemain de pluie, il n'est pas de piège qui ne soit tendu aux malheureux directeurs de journaux. Une fois encore nous prévenons ces reporters de fantaisie que nous n'insérons aucune prose, sans en connaître l'auteur et sans nous être assuré que les faits signalés sont d'une rigoureuse exactitude.

Justice de Paix. — M. Thélène, Maire de Sisteron, a prété serment cette semaine, en qualité de suppléant du juge de paix de Sisteron.

Mariage. — Annonçons le mariage de M. Joseph Tardieu, lieutenant d'Artillerie de Marine, avec Mlle Anaïs Demandols, fille de l'ancien président du tribunal de Sisteron.

Nos félicitations et nos meilleurs vœux.

Un Plébiciste à faire

Au milieu du déluge de meetings, réunions, associations, ligues, etc, qui divisent de plus en plus les opinions dans notre pays, un de nos grands savants avait imaginé, pour réunir le plus grand nombre de suffrages possible, de poser au peuple la question suivante : Quel est sur terre le bien précieux entre tous? Et il affirmait qu'à l'unanimité la réponse serait : La santé !

Avec la même certitude, nous pouvons garantir que, si la question était posée en termes : Quel est le meilleur apéritif ? tout le monde sans hésitation répondait : l'absinthe oxygénée de Cusenier ! car tout le monde sait que l'absinthe oxygénée de Cusenies, c'est la santé !

© VILLE DE SISTERON

Mutations Fonçières Monsieur le contrôleur recevra à la mairie, du samedi 22 au vendredi 28 avril, exclusivement les déclarations de mutations foncières.

Les propriétaires intéressés devront être munis de toutes les pièces pouvant faire connaitre leurs propriétés et des actes justifiant la mutation.

ÉTAT-CIVIL

du 14 au 22 avril 1899

NAISSANCES

Sarlin Yves-Jules.

MARIAGES

Gauthier Gustave-Régis, cultivateur, et dame Chapot Marie-Anaïs.

DÉCÈS

Néant.

Avis. — Mademoiselle Marie Giraud, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'elle vient de créer a Sisteron, *un Salon de coiffure pour dames*, situé rue droite N° 56 au rez-de-chaussée. On trouvera chez elle tous les articles de parfumerie et accessoires de coiffure.

Marché d'Aix

du 20 Avril 1899

Bœufs limousins	1 35	à	1 40
— Gris	1 25	à	1 30
— Afrique	»	à	» »»
Bœufs du pays	» »»	à	» »»
Moutons du pays	1 67	à	1 70
— de Barcelonnette	» »»	à	» »»
— de Gap	» »»	à	» »»
Moutons Africains	1 35	à	1 45
— réserve	1 40	à	1 55
— Monténégro	» »»	à	» »»
— Espagnols	» »»	à	» »»
— Mètis	» »»	à	» »«

Avis. — Mme Gianola, prévient le public qu'elle ouvrira le 26 avril à l'hôtel des Acacias, un salon de nouveautés fantaisies, articles de 1e communion etc, à des prix très avantageux.

AFFIRMATION SINCÈRE. — Annemasse (Haute Savoie), le 16 avril 1898. — J'avais de mauvaises digestions ; la tête, les reins, l'estomac me faisaient mal ; j'avais aussi des renvois acides qui me brûlaient la poitrine. Je puis affirmer que je vais beaucoup mieux, grace à l'emploi des Pilules Suisses la constitution a disparu. J'espère qu' avant peu je serai complètement rétabli. CHEVALLIER Alphonse (Sig. lég).

AU LOUVRE

— Quand débarbouille-t-on la Venus de Milo
Demande à son papa la mignonne fillette,
Et quel savon l'on prend pour faire sa toilette?
—Le méilleur le plus fin : le savon du *Congo*
Louis Pénant au parfumeur Victor Vaissier.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à *M. Vincent*, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

UN HASARD PROVIDENTIEL

vient de faire découvrir, dans un vieux *couvent de Jérusalem*, un manuscrit renfermant le RECETTES de ces merveilleux REMÈDES des TEMPLIERS, ayant obtenu jadis ces guérisons presque miraculeuses (dans les *maladies* de *poitrine*, de l'*estomac*, de la *vessie*, du *cœur*, de la *peau* la *goutte*, les *rhumatisms*, l'*anémie*, la *chlorose* etc.) qui font encore l'étonnement des savants de ce siècle. Ni *poisons*, ni *produits nuisibles* n'entrent dans la composition de ces remèdes, si simples qu'ils permettent à chacun d'être *son propre médecin et celui de sa famille*.

M. MALAPERT, à Maiche, (Doubs), dépositaire de ce précieux manuscrit, prennant pour sienne la devise de ces moines médecins *offre* la brochure explicative à toute personne qui joint à sa demande un timbre de 0 fr. 15 c pour la recevoir franco.

ON DEMANDE UN APPRENTI

S'adresser à M. Baptistin RICHAUD Meniusier, Sisteron

LECTURE POUR TOUS

Le 6me *numéro* des *Lectures pour tous*, la nouvelle revue populaire, que publie chaque mois la librairie Hachette et Cie, est en vente. Il a été recueilli avec le même enthousiasme que les précédents.

En voici d'ailleurs le sommaire :

La Journée de Sa Sainteté le Pape Léon XIII ; Ce que les Aveugles voient ; Poupées d'aujourd'hui et Poupées d'autrefois; Rembrandt, sa vie et son œuvre, par E. MICHEL (*fin*) *Le Sergent Bourgogne*, ses mémoire sur la Campagne de Russie ; *32000 kilomètres à Bicyclette*. De Londres à Londres par téhéran Calcultta et San-Francisco ; *Courage de Femme, par* J. Normand ; *le Roman d'un Roi ; Une nouvelle pour pour les Enfants*,

Les *Lectures pour Tous* en effet n'offrent pas seulement, dans leurs 96 dages, illustrées de 110 gravures inédites, qui leur donnent l'aspect d'un cinématographe, tout ce qui peut intéresser, instruire, amuser, émouvoir, elles forment aussi le livre de famille, la véritable revue du foyer domestique.

Le numéro 50 cent. — Abon. : Un an : Paris, 6 fr. Départ. 7 fr. ; Etr. 9 fr.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

BANDAGES SANS RESSORTS, brevetés s.g.d.g.

Que de boniments la réclame n'a-t-elle pas suscités pour faire croire à l'excellence de tels ou tels produits, à la supériorité de telle ou telle méthode de traitement sur la méthode concurrente ? Aussi, le public devenu sceptique avec raison, demande-t-il des actes au lieu de vaines paroles. C'est pour cela que nous engageons les personnes à venir voir de leurs yeux le nouveau bandage, dû aux patientes recherches, aux laborieuses études scientifiques et à la longue expérience pratique de l'éminent spécialiste herniaire M. J. GLASER, qui seul a su résoudre ce problème insoluble jusqu'à lui, la guérison de la Hernie, la plus dangereuse de toutes les infirmitées qui atteignent l'humanité.

La nouvelle invention de M. J. GLASER, consiste en une ceintnre sans ressort d'acier ni élastique, et souvent sans pelote, qui dépasse tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, elle se porte nuit et jour sans gêne et ne peut se déplacer. La hernie étant maintenu ainsi les muscles de l'anneau se resserrent et le mal est appelé à disparaitre, surtout chez les sujets vigoureux. Tels sont les avantages de la ceinture Glaser. Nous dirons simplement à nos lecteurs de ne pas confondre un homme de science qui a sacrifié la moitié de son existence pour étudier cette spécialité avec de prétendus guerisseurs ayant aucune connaissance scientifique.

M. GLASER, dans sa propriété à Héricourt (Haute-Saône), a déjà rendu d'immenses services à l'humanité, il en rendra encore de plus grands à l'avenir ; et il vient de le prouver avec éclat ; aussi engageons-nous vivement nos lecteurs interessés à profiter de son passage en allant le consulter à :

Pertuis, le 15 Mai, hôtel du Cours.
Digne, le 16 Mai hôtel du Commerce.
Sisteron, le 17 Mai hôtel de la Mule Blanche,
Gap, le 18 Mai; hôtel des Négociants.

Envoyer 60 centimes pour recevoir la brochure.

N. B. — Maisons Troyes, à Mulhouse à Dijon et à Besançon.

Etude de Me Léopold BÉQUART
Successeur de M. BASSAC
Notaire
SISTERON (Basses-Alpes)

ADJUDICATION
Volontaire

Le *DIMANCHE SEPT Mai* mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf *à Deux heures* de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de Me BEQUART, notaire à Sisteron, il sera procédé à la

Vente aux Enchères Publiques

de l'immeuble ci-aprés désigné, appartenant à M. Paul BUISSON, brigadier au 1er régiment de Cuirassiers à Paris.

PROPRIÉTÉ D'AGRÉMENT

Située à Sisteron, à un kilométre de la ville, au quartier de Saint-Lazare, composée de bâtiments de maître, ferme, bâtiments d'exploitation, jardin, cour, parterre, verger, prairies, jolie source, terres labourables avec dépendances ; relevée au plan cadastral de la commune sous les numéros 242p, 243p, 244, 245, 246, 247, 252p, 253, 254, 256, 257, 258 à 261, 266 à 268p, 423, section D.

Mise à prix : Dix mille fr.
ci. . . . . 10.000 francs.

On peut traiter de gré à gré avant l'ouverture des enchères.

Pour traiter s'adresser à Me BEQUART, notaire à Sisteron, où à Me BOREL, notaire à Manosque.

Pour tous renseignements s'adresser à Me BÉQUART, dépositaire du cahier des charges.

L. BEQUART.

Etude de Me LABORDE
NOTAIRE
à Saint-Geniez (Basses-Alpes.)

VENTE
AUX ENCHÈRES
Publiques et Volontaires

Le DIMANCHE QUATORZE Mai mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, à DEUX heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de Me LABORDE, notaire à Saint-Geniez, il sera procédé par son ministère à l'adjudication des

IMMEUBLES

sis sur le terroir de la commune de Saint-Geniez, appartenant aux hoirs de Joseph LATIL, en son vivant propriétaire à Saint-Geniez.

PREMIER LOT

Une terre culte et vague, sise au quartier de Forêt de Rolland (ou pas de l'Echelle) désignée au plan cadastral de la commune de Saint-Geniez, sous le numéro 351, section A. d'une contenance de 39 ares 40 centiares.

Mise à prix : Dix francs.
ci . . . . . 10 francs.

DEUXIEME LOT

Un pré, sis au quartier de Fondelière, portant le numéro 253, section C, d'une contenance de 16 ares 80 centiares.

Mise à prix : Six cents francs.
ci . . . . . 600 francs.

TROISIÈME LOT

Autre pré, même quartier, portant le numéro 259 section C, contenance 33 ares.

Mise à prix : Deux cents francs.
ci . . . . . 200 fr.

QUATRIEME LOT

Uue terre autrefois labour, actuellement vague, sise au quartier de la Faille, désignée sous le numéro 52, section D, contenant 73 ares 90 cent.

Mise à prix : Dix francs.
ci . . . . . 10 fr.

CINQUIÈME LOT

Pré au quartier de la Faille, portant le numéro 116 section D, contenance 2 ares 90 centiares.

Mise à prix : Trente francs.
ci . . . . . 30 francs.

SIXIÈME LOT

Les parcelles de terre, sise au quartier des Deffends, désignées sous les numéros 201 vague, 202 labour, 204 labour, 205 vague, 208 labour, 209 vague, 210 vague, 211 labour, 212 labour, 198 vague, 199 labour ; section D, d'une contenance totale de 2 hectares 3 ares 50 centiares.

Mise à prix : Trois cents francs.
ci . . . . . 300 fr.

SEPTIEME LOT

Terre labourable, sise au quartier de l'Adrech, portant les numéros 142 143, 145, 146. formant deux propriétés séparées, section E, contenance totale de 80 ares 10 centiares.

Mise à prix : Cent cinquante fr.
ci . . . . . 150 francs.

HUITIEME LOT

Terre labourable, sise au quartier des Ormes, portant les numéros 168 et 169p. section E. contenance totale 1 hect 79 ares 95 cent.

Mise à prix : Quinze cents francs.
ci . . . . . 1.500 fr.

NEUVIÈME LOT

Autre terre; sise au quartier de la colle, dite champ du toc, formée des parcelles numéros 170 labour, 171 labour, 172 labour, 173 aride : section E, contenance totale 82 ares, 60 cent.

Mise à prix : Trois cents francs.
ci . . . . . 300 fr,

DIXIEME LOT

Terre en nature de labour, sise au dessus du village, quartier de la Tuisse, portant le numéro 123p. section E. contenance 54 ares 42 cent.

Mise à prix : Trois cents francs.
ci . . . . . 300 fr.

ONZIEME LOT

Prè sis au quartier des prés de Bachas, formé des parcelles numéros 261 et 262 section E, contenantce totale 33 ares 90 centiares.

Mise á prix : Six cents francs.
ci . . . . . 600 francs.

DOUZIEME LOT

Une maison sise au bas du village de Saint-Geniez, place des Ormes, consistant en écurie, premier étage et hrenier a foin pardessus, et ses dépendances.

Mise à prix : Six cents francs.
ci . . . . . 600 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me LABORDE, notaire à Saint-Geniez, dépositaire du cahier des charges.

LABORDE.

Etude de Me A. HEIRIÈS
Notaire à Sisteron
Suc^r de Me CHAUVET et AUDIBERT

VENTE
Sur Surenchére
Après Aliénation Volontaire

Le DIMANCHE SEPT MAI mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf à 2 heures du soir, en l'étude et par le ministère de Me HEIRIÈS, notaire à Sisteron, il sera procédé à la vente aux Enchères publiques des immeubles ci-après désignés, ayant appartenu à Monsieur Joseph-Adolphe TRUPHÈMUS, propriétaire à Sisteron, comprenant :

1° Un DOMAINE sis à Sisteron, quartier de Soleihet, composé de bâtiment d'habitation et d'exploitation, terres labourables cultes et incultes prés, vignes, bois et vague, le tout attenant, numéros 751p, 749p, 750p. et 748p. de la section A, contenant : 5 hectares 95 ares 4 centiares ; confrontant du levant Doussoulin, du midi Imbert, du couchant chemin de Mison et du nord Roman.

2° Un PRÉ sis à Mison, quartier de Ricave, contenant : 4 ares environ confrontant du levant Siard et Canal, du midi Siard, du couchant Blanc et du nord Canal.

Ces immeubles ont été adjugés en bloc suivant procés-verbal d'adjudication du 9 Avril mil huit cent-quatre-vingt-dix-neuf au PRIX de 5,110 francs et surenchéris suivant acte du 17 Avril mil huit cent quatre-vingt-dix neuf par Monsieur Louis Désiré BRIANCON, cordonnier demeurant à MISON, au hameau de la Silve.

Mise à prix résultant de la surenchère : Cinq mille six cent vingt-un fr. ci. . . . . 5,621 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me HEIRIÈS, notaire, dépositaire du cahier des charges.

HEIRIÈS.

Etude de Me JOURDAN
Notaire
à NOYERS-sur-JABRON (B.-A.)

PURGE
D'HYPOTHEQUES LÉGALES

Suivant contrat passé devant Me JOURDAN, notaire à NOYERS, le vingt-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, enregistré à Noyers et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron.

Monsieur Henri-Louis FIGUIÈRE, propriètaire demeurant à VALBELLE, a vendu à l'Etat, pour le compte de l'Administration des Eaux et Forêts

© VILLE DE SISTERON

représenté par Monsieur CHAUVAC, sous-préfet de Sisteron, délégué par Monsieur le Préfet du département des Basses-Alpes avec l'assistance de Monsieur PERROT, inspecteur des Eaux et Forêts, demeurant à Sisteron, délégué par le Conservateur des Eaux et Forêts et de Monsieur receveur de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre, délégué par Monsieur le directeur des Domaines du département des Basses-Alpes.

Diverses parcelles de terrains amplement désignées au dit contrat, d'une contenance totale de 24 hectares 43 ares, situées sur le territoire de la commune de Valbelle, dont l'acquisition par l'administration des Eaux et Forêts a été autorisée par décision de Monsieur le Ministre de l'Agriculture moyennant le prix de DEUX MILLE QUATRE CENT QUARANTE-TROIS francs payables après l'entier accomplissement des formalités hypothécaires au vu et sur la production de toutes les pièces exigées par le réglement sur la comptabilité publique, avec intérêts au cinq pour cent l'an, qui courent depuis la date du dit acte jusqu'au jour, ou de l'émission du mandat ou si il y a lieu de la consignation a espérer.

Copie collationnéedu contrat de vente sus énoncé a été déposé au greffe du Tribunal civil de Sisteron, suivant acte de dépot en date du Onze avril mil huit cent quatre-vingt-dix neuf, et l'acte de dépot dressé par le greffier a été signifié :

1° A Madame Rosine-Adèle FIGUIÈRE épouse de Monsieur FIGUIÈRE, vendeur ; 2° Et à Monsieur le Procureur de la République prés le Tribunal civil de Sisteron, avecdéclaration que cette signfication ou notification lui était faite conformément à l'article 2.194 du code civil, pour parvenir à la purge des hypothèques légales non inscrites pouvant grêver les biens vendus.

La présente insertion a lieu a fin de purger de toutes hypothèques légales connues et inconnues qui peuvent les grêver, les immeubles ci-dessus désignés vendus à l'Etat, et toutes personnes du chef desquelles il pourrait être requis inscription sur les dits immeubles seront forcloses faute d'avoir pris inscription dans les délais de la loi conformément aux articles 2.193, 2.194 et 2.195 du code civil.

Pour extrait :
JOURDAN.

EN 20 JOURS
GUERISON RADICALE de l'Anémie
Par l'ÉLIXIR DE ST-VINCENT-DE-PAUL
Seul Produit autorisé spécialement.
Pour Renseignements, s'adresser chez les SŒURS de la CHARITÉ, 105, Rue Saint-Dominique, PARIS
GUINET, Pharmacien-Chimiste, 1, Passage Saulnier, Paris.
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Etude de Me BERENGUIER,
Notaire à Aubignocs
Canton de Volonne (Bassses-Alpes)
Successeur de Me BOREL

ADJUDICATION
SUR
SURENCHÈRE

DIMANCHE 30 AVRIL, mille huit cent quatre-vaingt-dix-neuf à Châteauneuf-Val-St-Donat à UNE heure du soir dans la salle de la mairie et par le ministère de Me BERENGUIER, de l'immeuble ci-après désigné, rapporté par M. MOURANCHON François-Bruno, dans le procés-verbal d'adjudication des biens de GIRAUD Salomon.

ARTICLE UNIQUE

Toute une parcelle de terre, dite le jardin, bassé-cour avec construction, d'une contenance de 68 centiares, portée au plan sous le numéro 409 à Châteauneuf-Val-Saint-Donat, hameau des Chabannes, sur la MISE A PRIX de deux cent vingt-francs,

Pour prendre connaissance des clauses et conditions de la vente, s'adresser à Me Berenguier dépositaitaire des titres de propriété et détenteur du cahier des chages.

BERENGUIER.

Etude de Me JOURDAN
Notaire
à NOYERS-sur-JABRON (B.-A,)

PURGE
d'Hypothèques Légales

Suivant contrat passé devant Me JOURDAN, notaire à NOYERS, le vingt-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, enregistré à Noyers et transcrite au bureau des hypothèques de Sisteron.

Madame Thérèse-Elisa-Florentine CHAUVIN, épouse assistée et autorisée de Monsieur Henri Philémon FIGUIÈRE, propriétaire, avec lequel elle demeure à VALBELLE, a vendu à l'Etat, pour le compte de l'Administration des Eaux et Forêts, représenté par Monsieur CHAUVAC, sous-préfet de Sisteron, délégué par Monsieur le Préfet du département des Basses-Alpes avec l'assistance de Monsieur PERROT, inspecteur des Eaux et Forêts, demeurant à Sisteron, délégué par le Conservateur des Eaux et Forêts et de Monsieur le Receveur de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre, délégué par Monsieur le directeur des Domaines du département des Basses-Alpes.

Diverses parcelles de terrains amplement désignées au dit contrat, d'une contenance totale de 31 hectares 35 ares 87 centiares, situées sur le territoire de la commune de Valbelle, dont l'acquisition par l'administration des Eaux et Forêts a été autorisée par décision de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, moyennant le prix TROIS MILLE CENT TRENTE-CINQ francs, payables après l'entier accomplissement des formalités hypothécaires au vu et sur la production de toutes les pièces exigées par le réglement sur la comptabilité publique, avec intérêts au cinq pour cent l'an, qui courent depuis la date du dit acte jusqu'au jour, ou de l'émission du mandat ou si il y a lieu de la consignation a espérer.

Une expédition collationnée du contrat de vente sus énoncé a été déposé au greffe du Tribunal civil de Sisteron, suivant acte de dépot en date du Onze avril mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, et l'acte de dépot dressé par le greffier a été signifié à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Sisteron, avec déclaration que cette signification ou notification lui a était faite conformément à l'article 2.194 du code civil, pour parvenir à la purge des hypothèques légales non inscrites pouvant grêver les biens vendus.

La présente insertion a lieu à fin de purger de toutes hypothèques légales connues et inconnues qui peuvent les grêver, les immeubles ci-dessus désignés vendus à l'Etat et toutes personnes du chef desquelles il pourrait être requis inscription sur les dits immeubles seront forcloses faute d'avoir pris inscription dans les délais de la loi conformément aux articles 2.193, 2.194 et 2,195 du code civil.

Pour extrait :
JOURDAN,

LESSIVE PHÉNIX
ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

MÉDECIN AVISÉ

Combien d'enfants sont en péril par suite de leur croissance trop rapide ? Quelle n'est pas alors l'inquiétude de leurs mères ? Que celles-ci lisent la lettre suivante :

Issoudun, 28 février 1898.

« Messieurs, Je me fais un devoir de vous informer des excellents résultats que votre Emulsion Scott a produits sur mon garçonnet, âgé de 11 ans.

« Depuis quelque temps déjà, cet enfant, fatigué par la croissance, ne mangeait pas ; toujours triste, morose, sa santé s'aggrava au point que nous dûmes consulter un Médecin, qui le déclara atteint d'un commencement de tuberculose pulmonaire.

Ferdinand CONCHON

L'Emulsion Scott fut ordonnée, et, après quelques semaines de traitement, un mieux déjà sensible s'était produit chez notre petit malade, qui était plus gai, toussait moins, et mangeait de bon appétit. L'usage de l'Emulsion Scott fut régulièrement continué et j'ai le bonheur de vous informer que, grâce à votre bienfaisante préparation, mon enfant est complètement rétabli.

« Agréez, Messieurs, mes sincères remerciements. Signé : J. Conchon, casernier du génie. »

Voilà donc un enfant qui ne puisait plus dans sa nourriture habituelle les éléments nécessaires à sa rapide croissance, et que fait le Médecin avisé, pour relever les forces vitales épuisées ? Il se hâte d'ordonner l'Emulsion Scott dont il connaît la puissance nutritive (grâce à l'huile de foie de morue et à la glycérine), la grande influence sur la formation et la croissance des os (grâce aux hypophosphites de chaux et de soude qu'elle renferme) et la facilité avec laquelle elle est prise par tous : enfants, adultes ou vieillards.

Echantillon sera envoyé franco contre 50 centimes de timbres adressés à : Delouche et Cie, 10, rue Gravel, Levallois-Perret (Seine).

L'EXPOSITION RELIGIEUSE
INTERNATIONALE DE 1900
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS
Siège Social : 5, rue Boudreau, Paris

CONSEIL d'ADMINISTRATION :
MM. Marquis LIONEL de CASTELLANE ✻, *président*; Comte H.-G.-C. de VILLERS, ✪ ; Marquis de LESTAUBIÈRE, O. ✻ ; Baron R. de CORVAIA ; A. DELAIGUE *administrateur-délégué*.

ÉMISSION DE 250.000 BONS DE 20 FR.
PAYABLES en SOUSCRIVANT
DONNANT DROIT :
1° A une **participation à 50 o/o** dans les bénéfices nets de la Société ;
2° A **20 tickets d'entrée** à l'*Exposition religieuse internationale* ;
3° Au **remboursement à 40 francs**, par tirages trimestriels et par les soins de la **Capitalisation**, Société au capital de 5 millions.

NOTICE

L'Exposition Religieuse Internationale de 1900, dont le projet a été *béni par le Saint-Père*, approuvé par la Cour Romaine et par un grand nombre d'évêques, de religieux et de laïques sera installée sur des terrains d'une superficie de *quinze hectares* contigus au plateau de la *Défense nationale*, dans le prolongement de l'avenue de la *Grande-Armée* à moins d'un quart d'heure de chemin de fer de la *Gare Saint-Lazare*.

Elle comprendra la reconstitution des plus beaux spécimens de l'art chrétien, *Sainte-Sophie*, les *Catacombes*, le *Saint-Sépulcre*, une ville *gothique*, une ville *romaine*; panoramas, diorama : tour de 120 mètres avec croix lumineuse ; théâtre d'Auguste ; représentations des « Mystères », etc.. etc. Tout ce qui a trait à l'art religieux y trouvera sa place et ce sera, certainement, l'une des plus séduisantes attractions, en même temps que l'une des plus fructueuses entreprises annexes de l'Exposition universelle de 1900.

50 o/o des bénéfices nets seront répartis entre tous les porteurs de Bons.

20 tickets d'entrée couvrent le prix d'achat et donnent un premier remboursement.

Le remboursement à 40 francs, soit avec **cent pour cent de prime** est garanti, quels que soient les résultats de l'Exposition par la Société *La Capitalisation*.

L'opération se résume donc ainsi : **Gros bénéfices avec doublement assuré du Capital.**

On souscrit dès à présent :

A Paris : à la **SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE de CRÉDIT**, 8, rue Ménars ;

Dans les Départements : chez tous les *Banquiers, Agents de Change* et *Changeurs*.

Des notices avec vues d'ensemble sont envoyées gratuitement à toute personne qui en fait la demande, 8, rue Ménars, Paris.

GANDS SUCCES en 1896, 1897, 1898
Premier Prix de Viticulture en 1897
Un grand diplôme d'honneur, deux médailles de bronze, deux médailles d'or en 1898
CONTRE LE MILDIOU ET LE BLACK-ROT
SULFATEUR LIQUIDE TARDIEU
Bouillie à l'ammoniure de cuivre toute préparée en bouteilles et en bonbonnes
Contre l'Oïdium
Soufre Liquide Nicotiné Insecticide
Bouillie à l'oxy-sulfure sulfuré de Calcium combiné en bouteilles et en bonbonnes
Prêt à pulvériser avec le pulvérisateur, suprimant la souffreuse, soufflets et appareils spéciaux, Prod, 4000 bouteilles : 5000 dépositaires ; 45 entrepôts en France et à l'étranger ; demandez la notice explicative. Laboratoire, usine et siège social à **PRAUTHOY (Haute-Marne)**. On accepte un seul agent revendeur, par commune vignoble, sous référence. *Entrepôt à Digne*; M. Noël Ailhaud, Nég

SISTERON-JOURNAL
EST EN VENTE
à MARSEILLE chez Madame GRA. Cours Belzunce.
à AIX : chez M. César MARTINET Cours Mirabeau.

Au Nouveau Magasin de Chaussures
16, Rue Deleuze, SISTERON (B.-A.)
Chaussures de luxe et de fantaisie, pour hommes, Dames et Enfants
COMMANDE ET CONFECTION
cloué, sur mesure, à des prix modérés
NOTA. — On est prié de réclamer le billet de tombola a tout achat d'une paire de chaussure.

HERNIES
Précautions à Prendre

Quand vous ressentez des douleurs dans le ventre, les reins, l'estomac ou la tête ; quand vous avez de la constipation ou de la diarrhée, des digestions difficiles, la bouche amère n'en cherchez pas la cause ailleurs que dans une irritation de l'intesitn qui, d'un instant à l'autre peut se transformer en étranglement mortel. N'attendez donc pas ces avertissements, vous tous qui êtes blessés, et parez au danger avant qu'il ne devienne imminent. Mais ce n'est pas dans un article de journal que je pourrais vous indiquer toutes les précautions à prendre ; vous les trouverez clairement exposées dans le *Traité des Hernies* que vient de publier le *Docteur GÉRARD* de la faculté de Médécine de Paris. Vous y trouverez, en outre, une étude intéressante sur cette affection, ses complications et son traitement. Ce livre de 218 pages est envoyé franco, sous enveloppe fermée, contre 45 centimes en timbres, postes adressés au Dr GÉRARD, 30, rue Drouot, PARIS.

REVUE FINANCIÈRE

Paris le 19 Arvil 1899

Nos rentes restent faibles tandis que la chausse s'accentue sur certaines valeurs ; le Crédit Foncier à coté 745. Le Comptlior National d'escompte 610, la Société Générale, dont les bénéfices ont éte de 305,159 pour le mois. 579, le crédit Lyonnais 914, la Banque Internationale en qragrès constant 535 à cause de ses fructueuses participateons dans les affaires qui se rattachent à l'Exposition et au Métropolitain. Très ferme la Banque des valeurs Industrielles à 221.50 la Banque Francaise D'émisson à 110. Aujourd'hui clôture de l'émission de l'emprunt, chinois 5 o/o or à 483,50 véritable succés pour les établissements émetteurs

Des réalisations ramènent le Bec Auer à 530. Demandes actives en ville de Paris 94-96 2 1/2 o/o à 398 en actions d'Automobiles Henriod a 150 et en chemin de fer de Toulouse a Bourlogne-sur-gresse à 485.

Thonon les Bain qui égale au moins nos premiére stations thermales pour les avantage naturels rivali sera avec elles graces aux améliaurations de toutes sortes que permettra le produit des actions de 100 frs, de la nouuéelle.

Les bénéfices actuels de 810000 frs des établissements que la Ste Gle des grands cafés Francais doit acquérir assurersnt dés la 1ère année aux actions dé 100 frs de la Ste dividende de 12 o/o au moins.

Le commencement de haussse des part de l'optique la lune a un méstre à 151 frs indeque ces titres dont classées comme valeurs de porte feuille et qu'on n'en trouvera bientôt plus qu'avec une forte prime.

parmi les'autres vaieurs d'Exposition les plus recommandables sont les bons de 20 frs de l'Exposition Religieuse Internationale donnant droit à 20 ticbets d'entrée à l'Exposition. participant à 50 o/o des bénéfices et remboursables à 40 frs, lesdixièmes d'actions de Paris en 1400 à 67,50 et les actions du Combat naval à 50 frs.

Chemins de fer Françans sans changement

Le gérant : A. TURIN.

58 années de succès
Grand Prix, exposition universelle Lyon 1894
Grand Prix exposition universelle Bordeaux 1895
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Exposition nationale ROUEN 1896
Exposit. universelle BRUXELLES 1897
ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS
Le seul Alcool de Menthe Véritable
DISSIPE *les* maux de cœur, *de* tête, d'estomac, *les* indigestions, *les* Etourdissements
SOUVERAIN *contre la* GRIPPE *et les* REFROIDISSEMENTS
Seprend à la dose de quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée ou mieux encore dans une tasse de tisane ou de lait chaud.
EXCELLENT *aussi pour les* dents, *la* bouche *et dans les soins de la* Toilette.
REFUSER LES IMITATIONS
EXGIER LE NOM DE RICQLÈS

CASAGRANDE frères
CHIRURGIENS-DENTISTES
SPÉCIALISTES EN PROTHÈZE DENTAIRE
Dents et Dentiers artificiels
(Nouveau système Américain)
Abonnements aux soins de la bouche
Consultations gratuites de 8 à 9 heures du matin
3, RUE DELEUZE 3, SISTERON
et Grande Rue, 25, MANOSQUE (B-A).

© VILLE DE SISTERON

Pharmacie Centrale. — Droguerie

MEDAILLE D'OR -- DIPLOME D'HONNEUR — HORS CONCOURS

D. LAUGIER

47, Rue Droite, SISTERON 47, Rue Droite

Dépôt Général des EAUX MNÉRALES Françaises et Etrangères
Et de toutes spécialités Pharmaceutiques

Fabrique de Produits Vétérinaires spécialisés

BANDAGES — BAS POUR VARICES

DOUCHES D'ESMARK

INJECTEURS, IRRIGATEURS, ETC.

Notre nombreuse Clientèle est assurée de toujours trouver à la Pharmacie, des produits irréprochables de 1re qualité et une grande modicité dans les prix. — Les ordonnances de MM. les docteurs sont dans leur préparation l'objet d'une attention toute particulière de notre part.

La Grande Savonnerie C. FERRIER et Cie

Marseille

SAVON PUR 72 o|o d'huile "EXTRA" GARANTI

SAVON PUR 72 o|o d'huile "EXTRA" GARANTI

LE CHAT

Le SAVON EXTRA MARQUE "**Le Chat**" est un Savon pur fabriqué avec des matières premières de qualité supérieure, il procure une économie de 30o|o sur le poids du savon employé

DANS TOUS LES CAFÉS DE LA VILLE

LIQUEURS SUPÉRIEURES **CUSENIER**

A BASE DE FINE CHAMPAGNE

QUINQUINA CUSENIER

TONIQUE. **LE SEUL VRAI** APÉRITIF.

ABSINTHE BLANCHE CUSENIER

NATURELLE

A BASE D'ALCOOL PUR DE VIN

PHARMACIE DE PREMIÈRE CLASSE

ANCIENNE PHARMACIE GABERT

PRODUITS CHIMIQUES, PHARMACEUTIQUES — DROGUERIE

A. FERRAND

Pharmacien de 1re Classe de l'Ecole supérieure de Montpellier

SISTERON, Rue de Provence (A coté de l'Epicerie Marseillaise)

DÉPOT
- Spécialités Pharmaceutiques
- Parfumerie Hygiènique
- Produits Vétérinaires

EAUX MINÉRALES Françaises et Etrangères
OBJETS DE PANSEMENTS
PRODUITS ANTISEPTIQUES

Accessoires de Pharmacie
Bandages, Bas pour varices
DOUCHES, INJECTEURS, IRRIGATEURS

ANALYSES CHIMIQUES -- MÉDICALES -- INDUSTRIELLES & AGRICOLES

SPÉCIALITÉS DE LA MAISON
- Sirop contre la coqueluche
- Baume contre les cors
- Injections contre les écoulements
- Mixture anti-gastralgique
- Baume dentaire
- Lotion contre la chute des cheveux
- Gouttes anti-anémiques
- Présure liquide - Eau dentifrice
- Cachets anti-névralgiques
- Vin reconstituant
- Pommade contre les hémorroïdes
- Sirop vermifuge
- Tœnifuge contre le ver solitaire
- Eau de Cologne et de Quinine
- Produits Photographiques

FER BRAVAIS

TONIQUE et RECONSTITUANT

ADOPTÉ PAR TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES DU MONDE ENTIER. — Exiger la Véritable Marque

---

BANQUE FRANÇAISE
18, Boulevard Montmartre, PARIS

PRETS *sur toutes successions en France.*
ACHAT *de Nues-Propriétés et Usufruits, Constitution de Rentes viagères.*
à un taux beaucoup plus élevé que les Cies d'Assurances
REMISE AUX INTERMÉDIAIRES
Téléphone N° 133-26.

PHTISIES, BRONCHITES, ASTHME, COQUELUCHE, ENROUEMENTS
Guéris en aspirant la
CIGARETTE LAGASSE
Régénérateur des organes respiratoires
Prix : 1 Fr. le paquet *franco poste*
Dépôt : **Pharmacie Centrale d'Alsace-Lorraine**
11, rue Lafayette, PARIS, et toutes Pharmacies

FUMEURS
Ne fumez qu'un papier à Cigarette
"LE CYCLISTE"

G. AUBERT
165, rue de Paris, MONTREUIL-SOUS-BOIS (Seine).
CAHIER A BOUT AMBRÉ
CAHIER GOMMÉ, FERMOIR INUSABLE

Chaux Eminemment Hydraulique

GABRIEL et LUCIEN LAUZIER
Fournisseurs des Ponts et chaussées
Chemins de fer et Administrations

Usine à vapeur à SIGONCE
par FORCALQUIER (Basses-Alpes)

Gare d'Expédition, LURS.

LA KABILINE *Véritable Teinture des Ménages*
LA KABILINE *Pour rendre neufs ses Vêtements*
LA KABILINE *Adoptée par les Personnes économes*
LA KABILINE *Vendue dans le monde entier*
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes

PLUS de CONSTIPATION
Par l'emploi de la
TARTRORHEINE CHARLARD
Pilules laxatives et fortifiantes
DOSE : Une pilule au dîner ou le soir agit le lendemain matin.
PRIX : la boîte de 60 pilules : **3** fr.
Envoi d'une petite boîte d'essai contre retour de cette annonce et 15 centimes en timbres-poste.
Pharmacie CHARLARD, 12, Bd Bonne-Nouvelle, PARIS.

SAVON DENTIFRICE CHARLARD
Le meilleur Dentifrice antiseptique
Pour entretenir les dents, gencives, muqueuses, et pour éviter les accidents buccaux :
APHTES, GENCIVITES, STOMATITES, etc.
Prix de la boîte porcelaine : **3** fr.
Envoi d'une petite boîte d'essai contre retour de cette annonce et 15 centimes en timbres-poste.
Pharmacie CHARLARD, 12, Bd Bonne-Nouvelle, PARIS.

Mal. du Foie de Matrice Fr. blanches — Etablissement Thermal — *Scrofule Glandes Tumeurs*
BONDONEAU
Près *Montélimar* (Drôme). — 5 à 10 fr. par jour. 1 bouteille par jour **contre l'Obésité**, surtout celle du ventre. — Ecrire au Gérant pour caisse de 60 bouteilles (32 fr.) prise à la Gare de Montélimar.

OUTILLAGE INDUSTRIEL et d'AMATEURS | **TOURS** de tous Systèmes | **MACHINES** à découper

SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Machines à Percer.* — OUTILS de toutes sortes, Français, Anglais et Américains. pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc. AMATEURS. — **BOITES D'OUTILS** SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc. *Nouveau TARIF-ALBUM* 320 p. (250 gravures) franco 0.85 c.

A. TIERSOT CONSTRUCTR BREV. A PARIS 16, Rue des Gravilliers. (HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY aux Expositions de *PARIS 1890-1891-1892-1893.*

Le Gérant, — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON